

que l'on pourrait utiliser de cette façon certains de ces produits. Nous pourrions trouver une bien meilleure méthode d'écoulement que par le passé.

M. Danforth: Monsieur le président, je ne saisis peut-être pas tout à fait la question, mais cette réévaluation de stocks portant sur plus de 40 millions de dollars, ne laisse pas de m'inquiéter. Le ministre a déclaré que la chose en soi pourrait être décrite comme une perte d'écriture et que la perte ne sera pas assumée par l'État tant que le stock n'aura pas été démenagé. Autrement dit, on inscrit au débit un montant de plus de 40 millions de dollars, alors qu'en fait ce ne sera une perte que lorsque le stock sera démenagé.

De plus, si je ne m'abuse, cette somme de 40 millions de dollars repose sur la valeur marchande actuelle des stocks, par comparaison avec la valeur des marchandises lors de leur achat. Je crois avoir raison sur ce point. En deux mois, la valeur marchande pourrait augmenter de 10 ou 20 p. 100, ou diminuer d'autant, ce qui voudrait dire que cette perte estimative de plus de 40 millions serait fort inexacte. J'espère que le ministre va nous fournir un peu plus de détail là-dessus. J'aimerais savoir pourquoi, en ce qui concerne le crédit à l'étude, on a adopté cette nouvelle pratique qui, effectivement, donne 40 millions avec lesquels on peut jouer dans les chiffres du ministère de l'Agriculture, car il ne s'agit pas d'une perte tant que le produit n'a pas été déplacé ou vendu.

L'hon. M. Hays: Il est d'usage courant en comptabilité, me semble-t-il, d'inscrire les articles à leur valeur marchande ou au plus bas prix. Il en va de même dans n'importe quel relevé. Si des obligations baissent de \$10, on les évalue en conséquence et on enregistre une perte; si elles montent, on inscrit un profit. C'est sans doute ce qui a porté le Conseil du Trésor à demander au ministère de l'Agriculture de jeter un nouveau coup d'œil sur ses stocks.

M. Danforth: Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi on a agi de la sorte, monsieur le président?

L'hon. M. Hays: La principale raison, c'est probablement que c'est la meilleure méthode en comptabilité, monsieur le président. Cela nous donne une idée bien plus exacte. Nous avons écoulé comme je l'ai dit quelque 18 millions de livres d'huile de beurre, à environ 27 cents la livre. Pour l'huile de beurre qui nous reste, les frais d'entreposage sont maintenant évalués à ce montant. Nous vendons le beurre 52 cents la livre; le beurre en pains est évalué à 52 cents la livre. Si

[M. Peters.]

on y ajoute les frais de mise en entrepôt et ainsi de suite, le montant est beaucoup plus élevé. Je ne crois pas que nous ayons eu une idée exacte de la situation. Par contre, aujourd'hui, nous avons fait connaître très exactement les réserves que possède à l'heure actuelle le ministère de l'Agriculture.

M. le président suppléant: Le crédit n° 172e est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Non, monsieur le président. Cette question est très intéressante. Ne serait-il pas plus sage de présenter des crédits supplémentaires vers la fin de l'année, une fois que ces produits auront été écoulés? Pourquoi le faire avant d'en avoir disposé? Supposons que l'huile de beurre ne se vende pas du tout, que ferez-vous entre-temps des 48 millions? Seront-ils employés à d'autres fins ou remis au receveur général?

L'hon. M. Hays: Je crois que pour donner une image fidèle de la situation en 1965, il faudrait réévaluer ces stocks et ajouter les frais d'entreposage de ces denrées. Si le prix a augmenté, nous indiquerons que le prix de nos approvisionnements a augmenté. S'il y a des pertes, je crois que nous devrions le mentionner. A mon avis, ceci permet de donner au contribuable canadien un reflet fidèle de la situation. Il sait ce que nous avons en entrepôt et ce qu'il en a coûté pour entreposer ces denrées.

M. Peters: Monsieur le président, le ministre sait que l'Office de stabilisation des prix agricoles n'a pas publié de rapport annuel cette année. Est-il en mesure de nous dire s'il y a eu des profits ou des pertes au cours de la dernière année financière, compte tenu de la question posée par l'honorable député de Kent? Le ministre peut-il nous fournir des renseignements pour la dernière année financière? Le rapport accuse-t-il des pertes ou des profits dans ce secteur?

L'hon. M. Hays: Monsieur le président, j'ai dit que les opérations de l'office de stabilisation des prix agricoles ont coûté 73 millions de dollars l'an dernier. Ce montant comprend l'aide accordée à trois programmes en vertu desquels diverses denrées sont subventionnées, ainsi que la ventilation des stocks, ce qui représente un montant supplémentaire de l'ordre de 44 millions. Il en résulte une perte d'exploitation de 122 millions pour l'année financière.

M. Peters: Ma question porte sur la situation dans son ensemble. Nous étudions les crédits supplémentaires.

L'hon. M. Hays: Non, il s'agit de toutes les opérations de l'Office de stabilisation, toujours inclus dans les crédits supplémentaires, car